

Fonds de placement garanti BMO

Objectif et stratégies de placement

Le présent document vous fournit des renseignements généraux sur les objectif et stratégies de placement des Fonds de placement garanti BMO (FPG) et n'a pas pour but d'être une source d'information exhaustive. Il vous informe sur la façon dont le gestionnaire de portefeuille tente de réaliser l'objectif de chacun des FPG BMO. Une description exhaustive des caractéristiques des FPG BMO se trouve dans la notice explicative à bmoassurance.com/FPG.

BMO Société d'assurance-vie est l'assureur qui établit le contrat d'assurance individuelle à capital variable et le garant de toutes les clauses de garantie prévues aux présentes. **Toute somme affectée à un fonds distinct est placée à vos risques, et sa valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.** Le présent document est exact en date de la publication et peut changer sans préavis.

FPG PORTEFEUILLE FNB BMO – OPTIONS FPG 75/75 ET FPG 75/100	1
FPG PORTEFEUILLE FNB À REVENU FIXE BMO	1
FPG PORTEFEUILLE FNB DE REVENU BMO	1
FPG PORTEFEUILLE FNB CONSERVATEUR BMO	2
FPG PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ BMO	3
FPG PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE BMO	4
FPG PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE BMO	5
FPG FONDS CONCENTRÉ D’ACTIONS MONDIALES BMO	6
FPG FNB D’ACTIONS À FAIBLE VOLATILITÉ BMO – OPTIONS FPG 75/75 ET FPG 75/100	7
FPG FNB D’ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ BMO	7
FPG FNB D’ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ BMO	7
FPG FNB D’ACTIONS INTERNATIONALES À FAIBLE VOLATILITE BMO	7
AUTRES FPG BMO – AUSSI OFFERTS AVEC OPTIONS FPG 75/75 ET FPG 75/100.....	9
FPG DE DIVIDENDES BMO	9
FPG DE REVENU MENSUEL ELEVE II BMO	9
FPG EQUILIBRE GESTION TACTIQUE BMO	10
FPG BMO – OPTION FPG 100/100	11
FPG CANADIEN DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ BMO	11
FPG AMÉRICAIN DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ BMO	12
FPG CANADIEN STRATÉGIE DE REVENU BMO	12
FPG NORD-AMÉRICAIN STRATÉGIE DE REVENU BMO	13
TOUTES LES OPTIONS FPG SONT DISPONIBLES	15
FPG DE L’ALLOCATION DE L’ACTIF BMO	15
FPG DE REVENU MENSUEL BMO	16
FPG FONDS MONDIAL EQUILIBRE BMO	17
FPG FONDS CONCENTRÉ MONDIAL ÉQUILIBRÉ BMO	18
FPG DU MARCHÉ MONÉTAIRE BMO	19

FPG Portefeuille FNB BMO – options FPG 75/75 et FPG 75/100

FPG PORTEFEUILLE FNB À REVENU FIXE BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG Portefeuille FNB à revenu fixe BMO (FPG) investit dans le BMO Portefeuille FNB à revenu fixe ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). Le fonds sous-jacent a comme objectif fondamental de préserver la valeur de votre placement en faisant des placements principalement dans des fonds négociables en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux. Il peut aussi investir dans d'autres fonds communs de placement ou investir directement dans des titres à revenu fixe et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds sous-jacent au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds sous-jacent (le « Fonds »), le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif ;
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du Fonds dans des titres de fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons ;
- il investit la majeure partie des actifs du Fonds dans des fonds négociables en bourse ;
- il répartit l'actif entre les fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectif et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés à l'occasion, sans préavis ;
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leur objectif de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie, dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché ;
- il peut investir directement dans des titres ainsi que dans la trésorerie et des équivalents ;
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du Fonds dans des titres étrangers ;
- le Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes : - protéger le Fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt ; - réduire l'incidence de la volatilité sur le Fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des cours de change par l'achat de contrats de change à terme ; - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement. Le Fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada ;
- le Fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre l'objectif de placement du Fonds.

FPG PORTEFEUILLE FNB DE REVENU BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG Portefeuille FNB de revenu BMO (FPG) investit dans le BMO Portefeuille FNB de revenu ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). Le fonds sous-jacent a comme objectif fondamental de préserver la valeur de votre placement en faisant principalement des placements dans des fonds négociables en bourse qui investissent dans des

titres à revenu fixe et en ayant une exposition moindre aux fonds négociables en bourse qui investissent dans des actions canadiennes, américaines et internationales. Il peut aussi investir dans d'autres fonds communs de placement ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des actions et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds sous-jacent au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds sous-jacent (le « Fonds »), le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes:

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif ;
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du Fonds dans des titres de fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons ;
- il investit la majeure partie des actifs du Fonds dans des fonds négociables en bourse ;
- il répartit l'actif entre les fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés à l'occasion, sans préavis ;
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leur objectif de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie, dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché ;
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe ainsi que dans la trésorerie et des équivalents ;
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du Fonds dans des titres étrangers ;
- le Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes : - protéger le Fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt.- réduire l'incidence de la volatilité sur le Fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des cours de change par l'achat de contrats de change à terme ; - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement. Le Fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada ;
- le Fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre l'objectif de placement du Fonds.

FPG PORTEFEUILLE FNB CONSERVATEUR BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG Portefeuille FNB conservateur BMO (FPG) investit dans le BMO Portefeuille FNB conservateur ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est de préserver la valeur de votre placement et, dans une moindre mesure, d'offrir la possibilité d'une certaine plus-value en faisant des placements principalement dans des fonds négociables en bourse qui investissent dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux. Il peut aussi investir dans d'autres fonds communs de placement ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des actions et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds sous-jacent au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds sous-jacent (le « Fonds »), le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif ;
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du Fonds dans des titres de fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons ;
- il investit la majeure partie des actifs du Fonds dans des fonds négociables en bourse ;
- il répartit l'actif entre les fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectif et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés à l'occasion, sans préavis ;
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leur objectif de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie, dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché ;
- il peut investir directement dans des titres ainsi que dans la trésorerie et des équivalents ;
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du Fonds dans des titres étrangers ;
- le Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes : - protéger le Fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt.- réduire l'incidence de la volatilité sur le Fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des cours de change par l'achat de contrats de change à terme ; - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement. Le Fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada ;
- le Fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre l'objectif de placement du Fonds.

FPG PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG Portefeuille FNB équilibré BMO (FPG) investit dans le BMO Portefeuille FNB équilibré ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est de procurer un portefeuille équilibré en faisant des placements principalement dans des fonds négociables en bourse qui investissent dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux. Il peut aussi investir dans d'autres fonds communs de placement ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des actions et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds sous-jacent au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds sous-jacent (le « Fonds »), le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes:

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif ;
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du Fonds dans des titres de fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons ;
- il investit la majeure partie des actifs du Fonds dans des fonds négociables en bourse ;
- il répartit l'actif entre les fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement sous-jacents

- en tenant compte, entre autres, de leurs objectif et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés à l'occasion, sans préavis ;
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leur objectif de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie, dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché ;
 - il peut investir directement dans des titres à revenu fixe ainsi que dans la trésorerie et des équivalents ;
 - il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du Fonds dans des titres étrangers ;
 - le Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes : - protéger le Fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt.- réduire l'incidence de la volatilité sur le Fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des cours de change par l'achat de contrats de change à terme ; - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement. Le Fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada ;
 - le Fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre l'objectif de placement du Fonds.

FPG PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG Portefeuille FNB croissance BMO (FPG) investit dans le BMO Portefeuille FNB croissance ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est de procurer une croissance à long terme surtout au moyen de placements dans des fonds négociables en bourse qui investissent dans des actions canadiennes, américaines et internationales et, dans une moindre mesure, dans des titres à revenu fixe. Il peut aussi investir dans d'autres fonds communs de placement ou investir directement dans des titres à revenu fixe, des actions et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds sous-jacent au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds sous-jacent (le « Fonds »), le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif ;
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du Fonds dans des titres de fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons ;
- il investit la majeure partie des actifs du Fonds dans des fonds négociables en bourse ;
- il répartit l'actif entre les fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectif et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés à l'occasion, sans préavis ;
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leur objectif de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie, dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché ;
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe ainsi que dans la trésorerie et des équivalents ;
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du Fonds dans des titres étrangers ;

- le Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes : - protéger le Fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des cours de change par l'achat de contrats de change à terme ; - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement. Le Fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada ;
- le Fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre l'objectif de placement du Fonds.

FPG PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG Portefeuille FNB actions de croissance BMO (FPG) investit dans le BMO Portefeuille FNB actions de croissance ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est de procurer une croissance à long terme surtout par des placements dans des fonds négociables en bourse qui investissent dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux. Il peut aussi investir dans d'autres fonds communs de placement ou investir directement dans des actions et dans la trésorerie et des équivalents. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du fonds sous-jacent au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à long terme de chaque catégorie d'actifs.

STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds sous-jacent (le « Fonds »), le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il a recours à une stratégie de répartition stratégique de l'actif ;
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du Fonds dans des titres de fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons ;
- il investit la majeure partie des actifs du Fonds dans des fonds négociables en bourse ;
- il répartit l'actif entre les fonds négociables en bourse et d'autres fonds communs de placement sous-jacents en tenant compte, entre autres, de leurs objectif et stratégies de placement. Les fonds sous-jacents, ainsi que le pourcentage des avoirs dans ceux-ci peuvent être modifiés à l'occasion, sans préavis ;
- les fonds sous-jacents peuvent déroger temporairement à leur objectif de placement et détenir une partie de leurs actifs dans la trésorerie, dans des instruments du marché monétaire à court terme ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'ils cherchent des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché ;
- il peut investir directement dans des titres à revenu fixe ainsi que dans la trésorerie et des équivalents ;
- il peut investir jusqu'à 95 % des actifs du Fonds dans des titres étrangers ;
- le Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes : - protéger le Fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt.- réduire l'incidence de la volatilité sur le Fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des cours de change par l'achat de contrats de change à terme ; - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres

Objectif et stratégies de placement des FPG BMO – Mai 2020

directement. Le Fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada ;

- le Fonds ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre l'objectif de placement du Fonds.

FPG FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS MONDIALES BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le fonds investit dans le BMO Fonds concentré d'actions mondiales ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est d'offrir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions et de titres apparentés à des actions de bonne qualité d'émetteurs du monde entier. Pour atteindre l'objectif de placement de ce fonds, le fonds investit surtout dans des actions de sociétés dont les titres sont négociés sur des bourses reconnues dans divers pays du monde.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- pour choisir les titres, il utilise une démarche de placement ascendante rigoureuse axée sur les données fondamentales
- il investit dans des titres de capitaux propres mondiaux choisis avec forte conviction
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et/ou d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - réduire l'incidence de la fluctuation des taux de change sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans les acheter directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

FPG FNB D' ACTIONS À FAIBLE VOLATILITÉ BMO – options FPG 75/75 et FPG 75/100

FPG FNB D' ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG FNB d'actions canadiennes à faible volatilité BMO (FPG) investit dans le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). Le fonds sous-jacent a comme objectif fondamental de fournir aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions canadiennes offrant un potentiel de croissance du capital à long terme. Les titres sélectionnés proviendront d'un univers composé des titres canadiens les plus importants et liquides. Les titres qui démontrent la sensibilité la plus faible à la fluctuation des marchés (bêta) seront sélectionnés pour faire partie du portefeuille du fonds sous-jacent, lequel sera pondéré de façon à ce que la pondération la plus importante soit attribuée aux titres dont le bêta pour un an est le plus faible, mais un placement dans les titres d'un émetteur devra respecter les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Le FNB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi les titres canadiens les plus importants et les plus liquides. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FPG FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG FNB d'actions américaines à faible volatilité BMO (FPG) investit dans le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). Le fonds sous-jacent a comme objectif fondamental de fournir aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille d'actions américaines offrant un potentiel de croissance du capital à long terme. Les titres sélectionnés proviendront d'un univers composé d'actions américaines de sociétés à grande capitalisation. Les titres qui démontrent la sensibilité la plus faible à la fluctuation des marchés (bêta) seront sélectionnés pour faire partie du portefeuille, lequel sera pondéré de façon à ce que la pondération la plus importante soit attribuée aux titres dont le bêta est le plus faible, mais un placement dans les titres d'un émetteur devra respecter les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Le FNB BMO d'actions américaines à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres des sociétés américaines à grande capitalisation. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

FPG FNB D' ACTIONS INTERNATIONALES À FAIBLE VOLATILITE BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le fonds investit dans le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent ») L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent consiste à offrir une exposition à un portefeuille pondéré d'actions internationales (faible coefficient bêta) de marchés développés situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord Le coefficient bêta mesure la sensibilité d'un titre aux fluctuations du marché Le FNB applique une méthodologie à la sélection de titres moins sensibles aux fluctuations du marché parmi un univers de titres de sociétés à grande capitalisation Le portefeuille sous-jacent est rééquilibré en juin et recomposé en décembre.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Le FNB BMO d'actions internationales à faible volatilité investira principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés internationales et détiendra de tels titres.

Les titres seront choisis parmi l'univers des titres de capitaux propres internationaux. Les titres qui sont moins sensibles aux fluctuations du marché (coefficient bêta) seront choisis pour le portefeuille, lequel sera pondéré de façon que les titres ayant le coefficient bêta le plus faible obtiennent la pondération la plus élevée.

AUTRES FPG BMO – aussi offerts avec options FPG 75/75 et FPG 75/100

FPG DE DIVIDENDES BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le fonds investit dans le BMO Fonds de dividendes ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est de produire un revenu après impôts élevé, comprenant un revenu de dividendes et des gains en capital tirés de la croissance de la valeur du placement. Le fonds investit surtout dans des actions ordinaires et des actions privilégiées donnant droit à des dividendes de sociétés canadiennes établies. Le fonds peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres, y compris jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des fiducies de revenu et des titres à revenu fixe
- il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses titres de capitaux propres sont offerts à un prix intéressant
- il passe en revue l'exploitation de chaque société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
- il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
 - le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en oeuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

FPG DE REVENU MENSUEL ELEVE II BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le fonds investit dans le BMO Fonds de revenu mensuel élevé II ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est de produire des distributions mensuelles élevées assorties d'une volatilité moyenne en investissant principalement dans un portefeuille composé de parts de fiducies de placement, d'actions et de titres à revenu fixe. Le fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des parts de fiducies, telles que des fiducies de redevances et des fiducies de placement immobilier, de divers secteurs de l'économie
- il peut également investir dans des actions ordinaires, en général des titres à grande capitalisation donnant

Objectif et stratégies de placement des FPG BMO – Mai 2020

droit à des dividendes plus élevés que la moyenne

- il peut investir dans des titres à revenu fixe, surtout des titres émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, de n'importe quelle qualité et assortis de n'importe quelle durée à l'échéance
- il peut investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

FPG EQUILIBRE GESTION TACTIQUE BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le fonds investit dans le BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent consiste à offrir une plus-value du capital à long terme et d'assurer la préservation du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions mondiales et de fonds négociables en bourse de titres à revenu fixe. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif du Fonds au fil du temps selon ce qu'il prévoit être les perspectives à de chaque catégorie d'actifs.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sousconseiller emploie les stratégies suivantes :

- il investit principalement dans des fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres
- il investit jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse, dont des fonds qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous
- il considère les placements dans des catégories d'actifs et dans des secteurs en se fondant sur des données fondamentales et sur la conjoncture économique et les conditions du marché
- il utilise des indicateurs techniques lorsqu'il procède au rééquilibrage du portefeuille
- les fonds sous-jacents qui constituent le portefeuille investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres mondiaux et ils ne seront choisis que s'ils permettent au fonds d'avoir recours aux stratégies qu'il adopte lorsqu'il investit directement dans les mêmes titres
- le fonds peut déroger temporairement à ses objectifs de placement et détenir une partie de ses actifs dans la trésorerie ou dans des instruments du marché monétaire à court terme et/ou dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure lorsqu'il cherche des occasions de placement ou à des fins défensives compte tenu de la conjoncture et des conditions du marché
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds ou les fonds sous-jacents peuvent utiliser des dérivés pour mettre en oeuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

FPG BMO – option FPG 100/100

FPG CANADIEN DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG canadien de croissance équilibré BMO (FPG) a comme objectif fondamental de générer une croissance du capital à long terme ainsi qu'un revenu, en investissant principalement dans des fonds négociables en bourse (FNB). Le FPG cherche à offrir aux investisseurs une large exposition à des sociétés canadiennes cotées en bourse, équilibrée par des titres à revenu fixe ou des équivalents de trésorerie de qualité supérieure.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Le FPG canadien de croissance équilibré BMO investit dans trois catégories d'actifs différentes, à savoir des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire. Il peut le faire principalement par l'intermédiaire de FNB, qui sont des fonds communs de placement. Le FPG peut aussi investir dans des actions et des titres à revenu fixe individuels, ainsi que dans des fonds communs de placement constitués d'actions et de titres à revenu fixe, notamment ceux que conseillent le gestionnaire de placements, des membres de son groupe ou des personnes ayant un lien avec lui. Le gestionnaire de placements prévoit utiliser les stratégies ci-dessous pour prendre ses décisions de placement :

- Le gestionnaire de placements compte mettre en œuvre une stratégie de répartition stratégique de l'actif en s'appuyant à la fois sur des analyses fondamentales et des analyses macroéconomiques pour déterminer la répartition des placements du FPG dans chaque catégorie d'actifs (à savoir des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire).
- Le gestionnaire de placements compte également gérer de manière active la répartition des catégories d'actifs en faisant appel à une stratégie de répartition tactique de l'actif par superposition, destinée à réduire l'exposition aux actions et à accroître l'exposition aux titres à revenu fixe durant les périodes de volatilité supérieure à la moyenne sur les marchés, afin de minimiser la volatilité du rendement à long terme du FPG.
- La répartition de l'actif du FPG entre les différentes catégories susmentionnées et la proportion d'actifs détenus sous forme d'un fonds sous-jacent (par opposition à d'autres titres) peuvent en tout temps être modifiées sans préavis, au besoin quotidiennement.
- Lorsque la volatilité boursière augmente, le gestionnaire de placements réduit l'exposition du FPG au risque de baisse de ce marché en vendant des actions et en achetant un volume accru de titres à revenu fixe et d'instruments du marché monétaire. Lorsque la volatilité boursière diminue, le gestionnaire de placements réduit l'exposition du FPG aux titres à revenu fixe et augmente ses positions en actions.
- Pour évaluer la volatilité boursière, le gestionnaire de placements tient compte du rendement passé et actuel du marché.
- Les placements en actions comprennent des titres de sociétés canadiennes et étrangères, et il est prévu que le portefeuille misera sur une large diversification tant sur le plan sectoriel que sur celui de la capitalisation boursière. Le choix des placements dans les catégories d'actions tient compte des prévisions de croissance et des évaluations. L'ensemble des positions en actions est plafonné à 75 % du portefeuille au moment du placement.
- Le FPG peut recourir à des dérivés dans le cadre de sa stratégie de placement afin de protéger ses placements contre la fluctuation des devises. Le FPG a le plus souvent recours à des contrats de gré à gré sans effet de levier dans le cadre de sa stratégie de placement.

Objectif et stratégies de placement des FPG BMO – Mai 2020

- Le FPG ou un fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de pension sur titres et de prise en pension de titres.

FPG AMÉRICAIN DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG américain de croissance équilibré BMO (FPG) a comme objectif fondamental de générer une croissance du capital à long terme ainsi qu'un revenu, en investissant principalement dans des fonds négociables en bourse (FNB). Le FPG cherche à offrir aux investisseurs une large exposition à des sociétés américaines cotées en bourse, équilibrée par des titres à revenu fixe ou des équivalents de trésorerie de supérieure du Canada.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Le FPG américain de croissance équilibré BMO investit dans trois catégories d'actifs différentes, à savoir des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire. Il peut le faire principalement par l'intermédiaire de FNB, qui sont des fonds communs de placement. Le FPG peut aussi investir dans des actions et des titres à revenu fixe individuels, ainsi que dans des fonds communs de placement constitués d'actions et de titres à revenu fixe, notamment ceux que conseillent le gestionnaire de placements, des membres de son groupe ou des personnes ayant un lien avec lui. Le gestionnaire de placements prévoit utiliser les stratégies ci-dessous pour prendre ses décisions de placement :

- Le gestionnaire de placements compte mettre en œuvre une stratégie de répartition stratégique de l'actif en s'appuyant à la fois sur des analyses fondamentales et des analyses macroéconomiques pour déterminer la répartition des placements du FPG dans chaque catégorie d'actifs (à savoir des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire).
- Le gestionnaire de placements compte également gérer de manière active la répartition des catégories d'actifs en faisant appel à une stratégie de répartition tactique de l'actif par superposition, destinée à réduire l'exposition aux actions et à accroître l'exposition aux titres à revenu fixe durant les périodes de volatilité supérieure à la moyenne sur les marchés, afin de minimiser la volatilité du rendement à long terme du FPG.
- La répartition de l'actif du FPG entre les différentes catégories susmentionnées et la proportion d'actifs détenus sous forme d'un fonds sous-jacent (par opposition à d'autres titres) peuvent en tout temps être modifiées sans préavis, au besoin quotidiennement.
- Lorsque la volatilité boursière augmente, le gestionnaire de placements réduit l'exposition du FPG au risque de baisse de ce marché en vendant des actions et en achetant un volume accru de titres à revenu fixe et d'instruments du marché monétaire. Lorsque la volatilité boursière diminue, le gestionnaire de placements réduit l'exposition du FPG aux titres à revenu fixe et augmente ses positions en actions.
- Pour évaluer la volatilité boursière, le gestionnaire de placements tient compte du rendement passé et actuel du marché.
- Les placements en actions comprennent des titres de sociétés étrangères, et il est prévu que le portefeuille misera sur une large représentation tant sur le plan sectoriel que sur celui de la capitalisation boursière. Le choix des placements dans les catégories d'actions tient compte des prévisions de croissance et des évaluations. L'ensemble des positions en actions est plafonné à 75 % du portefeuille au moment du placement.
- Le FPG peut recourir à des dérivés dans le cadre de sa stratégie de placement afin de protéger ses placements contre la fluctuation des devises.
- Le FPG a le plus souvent recours à des contrats de gré à gré sans effet de levier dans le cadre de sa stratégie de placement.

Le FPG ou un fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres.

FPG CANADIEN STRATÉGIE DE REVENU BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG canadien stratégie de revenu BMO (FPG) a pour objectif de placement fondamental de générer une

Objectif et stratégies de placement des FPG BMO – Mai 2020

croissance du capital à long terme ainsi qu'un revenu mensuel, en investissant principalement dans des FNB qui investissent dans des titres canadiens générant des revenus (actions ordinaires distribuant des dividendes, actions privilégiées, fiducies de revenu), équilibrés au moyen de titres à revenu fixe ou équivalents de trésorerie de qualité supérieure.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Le FPG canadien stratégie de revenu BMO investit dans trois catégories d'actifs différentes, à savoir des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire. Il peut le faire principalement par l'intermédiaire de FNB, qui sont des fonds communs de placement. Le FPG peut aussi investir dans des actions et des titres à revenu fixe individuels, ainsi que dans des fonds communs de placement constitués d'actions et de titres à revenu fixe, notamment ceux que conseillent le gestionnaire de placements, des membres de son groupe ou des personnes ayant un lien avec lui. Le gestionnaire de placements prévoit utiliser les stratégies ci-dessous pour définir ses stratégies de placement :

- Le gestionnaire de placements compte mettre en œuvre une stratégie de répartition stratégique de l'actif en s'appuyant à la fois sur des analyses fondamentales et des analyses macroéconomiques pour déterminer la répartition des placements du FPG dans chaque catégorie d'actifs (à savoir des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire).
- Le gestionnaire de placements compte également gérer de manière active la répartition des catégories d'actifs en faisant appel à une stratégie de répartition tactique de l'actif par superposition, destinée à réduire l'exposition aux actions et à accroître l'exposition aux titres à revenu fixe durant les périodes de volatilité supérieure à la moyenne sur les marchés, afin de minimiser la volatilité du rendement à long terme du FPG.
- La répartition de l'actif du FPG entre les différentes catégories susmentionnées et la proportion d'actifs détenus sous forme d'un fonds sous-jacent (par opposition à d'autres titres) peuvent en tout temps être modifiées sans préavis, au besoin quotidiennement.
- Lorsque la volatilité boursière augmente, le gestionnaire de placements réduit l'exposition du FPG au risque de baisse de ce marché en vendant des actions et en achetant un volume accru de titres à revenu fixe et d'instruments du marché monétaire. Lorsque la volatilité boursière diminue, le gestionnaire de placements réduit l'exposition du FPG aux titres à revenu fixe et augmente ses positions en actions.
- Pour évaluer la volatilité boursière, le gestionnaire de placements tient compte du rendement passé et actuel du marché.
- Les placements en actions comprennent des titres de sociétés canadiennes et étrangères, et il est prévu que le portefeuille misera sur une large diversification tant sur le plan sectoriel que sur celui de la capitalisation boursière. Le choix des placements dans les catégories d'actions tient compte des prévisions de croissance et des évaluations. L'ensemble des positions en actions est plafonné à 75 % du portefeuille au moment du placement.
- Le FPG peut recourir à des dérivés dans le cadre de sa stratégie de placement afin de protéger ses placements contre la fluctuation des devises. Le FPG a le plus souvent recours à des contrats de gré à gré sans effet de levier dans le cadre de sa stratégie de placement.
- Le FPG ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres.

FPG NORD-AMÉRICAIN STRATÉGIE DE REVENU BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG nord-américain stratégie de revenu BMO (FPG) a pour objectif de placement fondamental de générer une croissance du capital à long terme ainsi qu'un revenu mensuel, en investissant principalement dans des FNB qui investissent dans des titres canadiens et américains générant des revenus (actions ordinaires distribuant des dividendes, actions privilégiées, fiducies de revenu), équilibrés au moyen de titres à revenu fixe ou équivalents de trésorerie canadiens de qualité supérieure.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Le FPG investit dans trois catégories d'actifs différentes, à savoir des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire. Il peut le faire principalement par l'intermédiaire de FNB, qui sont des fonds communs de

Objectif et stratégies de placement des FPG BMO – Mai 2020

placement. Le FPG peut aussi investir dans des actions et des titres à revenu fixe individuels, ainsi que dans des fonds communs de placement constitués d'actions et de titres à revenu fixe, notamment ceux que conseillent le gestionnaire de placements, des membres de son groupe ou des personnes ayant un lien avec lui. Pour gérer le portefeuille du FPG, le gestionnaire de placements compte prendre ses décisions de placement en employant les stratégies suivantes :

- Le gestionnaire de placements compte mettre en œuvre une stratégie de répartition stratégique de l'actif en s'appuyant à la fois sur des analyses fondamentales et des analyses macroéconomiques pour déterminer la répartition des placements du FPG dans chaque catégorie d'actifs (à savoir des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire).
- Le gestionnaire de placements compte également gérer de manière active la répartition des catégories d'actifs en faisant appel à une stratégie de répartition tactique de l'actif par superposition, destinée à réduire l'exposition aux actions et à accroître l'exposition aux titres à revenu fixe durant les périodes de volatilité supérieure à la moyenne sur les marchés, afin de minimiser la volatilité du rendement à long terme du FPG.
- La répartition de l'actif du FPG entre les différentes catégories susmentionnées et la proportion d'actifs détenus sous forme d'un fonds sous-jacent (par opposition à d'autres titres) peuvent en tout temps être modifiées sans préavis, au besoin quotidiennement.
- Lorsque la volatilité boursière augmente, le gestionnaire de placements réduit l'exposition du FPG au risque de baisse de ce marché en vendant des actions et en achetant un volume accru de titres à revenu fixe et d'instruments du marché monétaire. Lorsque la volatilité boursière diminue, le gestionnaire de placements réduit l'exposition du FPG aux titres à revenu fixe et augmente ses positions en actions.
- Pour évaluer la volatilité boursière, le gestionnaire de placements tient compte du rendement passé et actuel du marché.
- Les placements en actions comprennent des titres de sociétés canadiennes et étrangères, et il est prévu que le portefeuille misera sur une large diversification tant sur le plan sectoriel que sur celui de la capitalisation boursière. Le choix des placements dans les catégories d'actions tient compte des prévisions de croissance et des évaluations. L'ensemble des positions en actions est plafonné à 75 % du portefeuille au moment du placement.
- Le FPG peut recourir à des dérivés dans le cadre de sa stratégie de placement afin de protéger ses placements contre la fluctuation des devises. Le FPG a le plus souvent recours à des contrats de gré à gré sans effet de levier dans le cadre de sa stratégie de placement.
- Le FPG ou les fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Toutes les options FPG sont disponibles

FPG DE L'ALLOCATION DE L'ACTIF BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le fonds investit dans le BMO Fonds de l'allocation de l'actif ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »).

L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est d'établir un équilibre entre la production d'un revenu et la croissance de la valeur de votre placement à long terme. Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investit surtout dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens. Le gestionnaire de portefeuille peut modifier la composition de l'actif en fonction des perspectives de chaque catégorie d'actifs.

STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe
- il investit entre 30 % et 70 % des actifs du fonds dans des actions, entre 30 % et 70 % des actifs du fonds dans des obligations et jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres du marché monétaire
- pour choisir des titres à revenu fixe :
 - il peut mettre en oeuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement en négociant de façon active différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille peut dépasser 100 %
 - il examine les indicateurs économiques tels que la croissance, l'inflation et la politique monétaire pour cerner les titres appropriés parmi lesquels il peut choisir
 - il choisit des titres de diverses durées en fonction des perspectives relatives aux taux d'intérêt
 - il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille
 - il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier le portefeuille du fonds
- pour choisir des titres de capitaux propres :
 - il a recours à un modèle systématique fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance élevée des bénéfices et des cours dont la tendance est à la hausse
 - il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
 - il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le fonds investit pour repérer des changements qui pourraient influencer sur leur rentabilité.
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des créances hypothécaires autorisées
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en oeuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises

Objectif et stratégies de placement des FPG BMO – Mai 2020

- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.
- Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

FPG DE REVENU MENSUEL BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG de revenu mensuel BMO investit dans BMO Fonds de revenu mensuel ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est de fournir des distributions mensuelles fixes et de préserver la valeur de votre placement. Le fonds sous-jacent investit principalement dans i) des titres à revenu fixe canadiens offrant un rendement plus élevé que la moyenne, émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, des organismes gouvernementaux et des sociétés, ii) des actions privilégiées et ordinaires, iii) des fiducies de placement immobilier, et iv) des fiducies de redevances et autres placements à rendement élevé. Pour rehausser son rendement, le fonds sous-jacent peut aussi investir dans des titres canadiens ou étrangers à notation moins élevée ou non cotés, et dans des dérivés comme des options, des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré.

STRATÉGIES DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du Fonds (le « Fonds »), le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes:

- il investit dans des actions et des titres à revenu fixe
- dans la sélection des titres à revenu fixe :
 - il peut mettre en œuvre des stratégies dynamiques de positionnement sur les courbes de rendement, ennégociant activement différents types de titres. Cela fera grimper le taux de rotation du fonds, mais le profil de risque du Fonds ne sera pas touché. Le taux de rotation pourrait être supérieur à 100 %
 - il investit principalement dans des titres dont la notation, au moment du placement, est BBB ou plus, telle qu'elle est attribuée par Standard and Poor's Rating Service ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues. Le Fonds n'investira pas plus de deux fois la pondération de son indice de référence dans des titres ayant une notation de BBB
 - il examine les indicateurs économiques comme la croissance, l'inflation et la politique monétaire afin de produire un cadre pour une sélection appropriée de titres
 - il sélectionne l'échéance des titres en fonction des perspectives de taux d'intérêt
 - il analyse les notes de solvabilité de différents émetteurs dans le but de trouver les meilleurs placements potentiels pour le portefeuille.
 - il investit dans des titres émis par des gouvernements et des sociétés afin de diversifier les participations du portefeuille
- dans la sélection des actions :
 - il examine les données financières de chaque société dans laquelle il envisage d'investir afin de déterminer si ses actions sont offertes à un prix intéressant
 - il passe en revue l'exploitation de la société et ses activités de recherche et de développement pour évaluer son potentiel de croissance
 - il surveille constamment les sociétés dans lesquelles le Fonds investit afin de déceler toute modification qui pourrait nuire à la rentabilité
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du Fonds dans des titres d'autres fonds communs de placement ou dans des fonds négociables en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires de fonds communs de placement, y compris des membres de notre groupe ou des associés il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du Fonds dans des titres étrangers ;

- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options, les contrats à terme normalisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :
 - protéger le Fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le Fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt.
 - réduire l'incidence de la volatilité sur le Fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation des cours de change par l'achat de contrats à terme sur devises ;
 - obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le Fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada ;

- le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre l'objectif de placement du Fonds.
- Le gestionnaire de portefeuille peut acheter et vendre fréquemment des placements pour le Fonds, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et abaisser le rendement du Fonds. Cela peut aussi accroître les chances qu'une distribution soit versée au cours de l'année. Les distributions dans un compte non enregistré sont généralement imposables.

FPG FONDS MONDIAL EQUILIBRE BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le fonds investit dans le BMO Fonds mondial équilibré ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent consiste à offrir une plus-value du capital à long terme qui est conforme au principe de préservation du capital en investissant principalement dans un portefeuille équilibré d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le sous-conseiller emploie les stratégies suivantes :

- l'actif du fonds est réparti entre les titres de capitaux propres et les titres à revenu fixe
- pour son volet titres à revenu fixe, le fonds met l'accent principalement sur l'analyse des titres, du secteur, du crédit et de la courbe de rendement au moment de prendre sa décision de placement et peut retenir tant des titres de qualité que des titres de moindre qualité. Le volet titres à revenu fixe sera investi principalement dans des titres émis par des émetteurs qui sont des États, des gouvernements, des sociétés et des émetteurs de produits financiers structurés
- pour son volet titres de capitaux propres, le fonds recherche les titres qui sont considérés comme les meilleures occasions à l'échelle mondiale, ce qui peut notamment comprendre des titres de sociétés à petite et à grande capitalisation. Le sous-conseiller a recours à la recherche fondamentale pour établir la valeur intrinsèque d'une société, ce qui lui permet de repérer les titres de capitaux propres dont le cours est inférieur à cette valeur
- le sous-conseiller tient compte des perspectives économiques, de l'évolution des placements et des tendances du marché pour composer un portefeuille équilibré bien diversifié
- il peut investir jusqu'à 30 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC, y compris les membres de notre groupe ou les personnes qui ont des liens avec nous
- il peut investir jusqu'à 100 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les

Objectif et stratégies de placement des FPG BMO – Mai 2020

options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds.
Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter leur revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique Le fonds peut avoir recours à la vente à découvert pour gérer la volatilité ou améliorer le rendement du fonds si les marchés sont en baisse ou volatils. Conformément à ses objectifs de placement, le fonds aura recours à la vente à découvert en empruntant des titres qui, de l'avis du gestionnaire de portefeuille, sont surévalués et en les vendant sur le marché libre. Les titres seront rachetés par le fonds à une date ultérieure et rendus au prêteur. Le fonds n'aura recours à la vente à découvert que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

FPG FONDS CONCENTRÉ MONDIAL ÉQUILIBRÉ BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le fonds investit dans le BMO Fonds concentré mondial équilibré ou dans un fonds similaire (« fonds sous-jacent »). L'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent est de produire un taux de rendement total concurrentiel composé de gains en capital et de revenus d'intérêts et de dividendes, tout en maintenant une volatilité inférieure à celle des fonds composés exclusivement d'actions, en plaçant son actif principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers, sans restriction aucune quant à la capitalisation boursière des émetteurs.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Pour tenter d'atteindre l'objectif du fonds, le gestionnaire de portefeuille emploie les stratégies suivantes :

- il investit l'actif du fonds dans un portefeuille équilibré d'actions et de titres à revenu fixe
- il maintient habituellement une répartition cible de l'actif du fonds de 60 % d'actions et de 40 % de titres à revenu fixe canadiens, bien que la répartition variera au fil du temps
- pour choisir les titres, il utilise une démarche de placement ascendante rigoureuse axée sur les données fondamentales
- il investit dans des actions mondiales choisies avec forte conviction
- il investit dans des titres de créance de qualité libellés en dollar canadien, comme des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens ou des titres émis par des sociétés canadiennes
- il peut également investir dans des titres de créance de moindre qualité pour accroître la valeur et améliorer le rendement total du fonds
- il peut investir jusqu'à 35 % des actifs du fonds dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse, y compris des fonds que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons
- il peut investir jusqu'à 90 % des actifs du fonds dans des titres étrangers
- le fonds peut utiliser des dérivés pour mettre en œuvre la stratégie de placement. Les dérivés, comme les options,

Objectif et stratégies de placement des FPG BMO – Mai 2020

les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les autres dérivés, peuvent être utilisés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture ou notamment aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre les pertes potentielles. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille pourrait s'inquiéter de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence de la fluctuation du cours des titres par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt
- réduire l'incidence de la volatilité sur le fonds. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille peut tenter de réduire l'incidence négative d'une fluctuation du cours des devises par l'achat de contrats à terme standardisés sur devises
- obtenir une exposition aux titres sans acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières du Canada.

Sous réserve de certaines conditions, le fonds a reçu des autorités en valeurs mobilières du Canada une dispense qui lui permet d'acheter de courtiers apparentés, qui sont des courtiers principaux sur le marché des titres de créance canadiens, ou de vendre à ces derniers des titres de créance non gouvernementaux ou des titres de créance gouvernementaux sur les marchés secondaires. Pour plus de détails sur cette dispense, reportez-vous à la notice annuelle du fonds.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du fonds.

FPG DU MARCHÉ MONÉTAIRE BMO

OBJECTIF DE PLACEMENT

Le FPG du marché monétaire BMO (FPG) a pour objectif de préserver la valeur de votre placement et de vous procurer un revenu d'intérêts et un degré élevé de liquidité. Il investit principalement dans des instruments du marché monétaire de première qualité émis par des gouvernements et des sociétés du Canada.

STRATEGIES DE PLACEMENT

Pour gérer le FPG, le gestionnaire de placements peut employer les stratégies suivantes :

- investir jusqu'à 100 % des actifs du FPG dans des fonds en gestion commune, y compris des fonds négociables en bourse ou des fonds communs de placement gérés par nous, des membres de notre groupe ou des personnes qui ont un lien avec nous ;
- investir directement dans des instruments du marché monétaire émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, comme des valeurs du Trésor, des acceptations bancaires et du papier commercial, et ayant reçu une note de R-1 ou mieux par DBRS ou une note équivalente par d'autres agences de notation reconnues ;
- essayer de minimiser les pertes en portant quotidiennement le revenu au crédit et en le distribuant chaque mois.

Centre d'administration et de services FPG BMO
250 Yonge Street, 7th Floor, Toronto (Ontario) M5B 2M8
1 855 639-3869
ClientServices.BMOLifeGIF@bmo.com

BMO Société d'assurance-vie est l'assureur qui établit le contrat d'assurance individuelle à capital variable et le garant de toutes les clauses de garantie prévues aux présentes. **Toute somme affectée à un fonds distinct est placée à vos risques, et sa valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.** Le présent document est exact en date de la publication et peut changer sans préavis.

743F (2020/05/11)